

Véhicules incendiés dans le quartier de Perseigne

Permanences pour les victimes

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place des permanences pour les habitants de Perseigne dont le véhicule a été endommagé dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 septembre 2022. Ces permanences se tiendront :

- mercredi 28 septembre après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30 à l'Espace France Services de Perseigne, place de la Paix ;
- jeudi 29 septembre matin, de 8 h 30 à 12 h au CCAS - Maison des solidarités, 24 place de la Halle au blé.

Les habitants bénéficieront d'un accompagnement administratif dans leurs démarches auprès des assurances. Ils seront par ailleurs orientés vers l'association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale (ACJM) pour se porter partie civile.

À noter : il est impératif que les victimes se rendent rapidement au commissariat de police ou à la gendarmerie pour déposer plainte.